

Droit de réponse

En réponse à l'éditorial du dernier bulletin municipal de la commune de Saint Rambert d'Albon, signé par son maire, Mr Vincent BOURGET, le président du SIRCTOM et son vice-président en charge des finances ont souhaité faire valoir leur droit de réponse à l'attention des habitantes et habitants de la commune.

Rappel des propos écrits par le maire de St Rambert d'Albon au sujet de l'augmentation de la TEOM pour 2017, votée par 44 des 48 élus votants au conseil syndical du SIRCTOM en date du 22 mars 2017 :

« J'invite tous les mécontents à s'adresser directement aux auteurs de ce nouveau **méfait**, Mr BRUNET, vice-président du SIRCTOM en charge des finances et Mr MONTAGNE, président du SIRCTOM (avec les numéros de téléphone) »

« Les politiques s'entendent fort bien entre eux et forment une caste à part, qui **fait son beurre** sur le dos des contribuables »

Les termes employés par le maire de St Rambert d'Albon témoignent à la fois :

- D'une facilité déconcertante à se débarrasser de ses responsabilités d' élu (Mr BOURGET est membre de la commission finances du SIRCTOM !)
- D'une attitude lamentable en rejetant sur les autres les décisions collectives prises à une écrasante majorité par les élus du SIRCTOM
- D'une utilisation de termes injurieux à l'encontre de deux élus qui, eux aussi, sont maires de leur commune et sont soucieux du pouvoir d'achat de leurs habitants et de la bonne gestion des deniers publics issus de la TEOM

Les deux élus, dont les noms ont été jetés en patûre aux habitants de St Rambert d'Albon, se réservent le droit de mener une action en justice à l'encontre du maire de St Rambert d'Albon pour ses écrits lamentables et irresponsables.

De tel propos portent le discrédit sur l'ensemble des élus du SIRCTOM, voire même sur le travail des agents de cette collectivité qui, eux aussi, ont le sens du travail bien fait et du service efficace à rendre à la population au moindre coût.

Le Président du SIRCTOM

Le vice-président du SIRCTOM

Pierre Montagne

Michel BRUNET